



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Praluent et Repatha : face à la pénurie, il faut agir d'urgence !

Question écrite n° 9109

Texte de la question

M. Antoine Léaument alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la pénurie des médicaments Praluent et Repatha. Des milliers de patients – dont des habitantes et habitants de la circonscription de M. le député – sont aujourd'hui en danger de mort du fait de l'arrêt de deux traitements importants dans le domaine de maladies cardiovasculaires. Dans un article du journal *Le Point* publié le 26 juin 2025 intitulé : « Praluent et Repatha, deux médicaments vitaux qui risquent de ne plus être commercialisés en France », différents docteurs et patients tirent la sonnette d'alarme quant à la situation extrêmement préoccupante entourant la disponibilité de deux médicaments essentiels dans le traitement des hypercholestérolémies sévères et des maladies cardiovasculaires : le Praluent (laboratoire Sanofi) et le Repatha (laboratoire Amgen). Ainsi, Boris Hansel – endocrinologue à l'hôpital Bichat à Paris – affirme qu'il « commence à avoir des patients qui ne trouvent plus ces produits dans les pharmacies. Or ces traitements sont vitaux pour eux, car ils risquent de faire des infarctus ou des AVC ». Dans la même lignée, Sophie Béliard, – endocrinologue à l'hôpital de la Conception – soutient que ses patients « ne parviennent plus à trouver ces traitements dans toute la région ». Les ruptures d'approvisionnement constatées mettent en péril la continuité des soins pour des milliers de patients, exposés à un risque accru d'accident vasculaire cérébral ou d'infarctus du myocarde en l'absence de traitement. De nombreux médecins hospitaliers rapportent que ces médicaments sont aujourd'hui devenus introuvables dans les pharmacies de ville, alors même qu'ils sont considérés comme indispensables dans la prévention des récurrences cardiovasculaires. Cette rupture de distribution serait directement liée à l'impasse des négociations entre les laboratoires concernés et le Comité économique des produits de santé (CEPS), chargé de fixer les prix et les conditions de remboursement. En l'absence d'accord sur des conditions jugées soutenables par les industriels au regard de l'augmentation constante de la demande, les deux laboratoires ont décidé de réduire considérablement leurs livraisons sur le territoire national. Le laboratoire Sanofi, en particulier, semble souffler le chaud et le froid, en ayant d'abord demandé le déremboursement du Praluent (soit un coût mensuel pour les patients de plus de 400 euros), puis en y ayant finalement, semble-t-il, renoncé. Cette situation n'est pas tenable pour les patients ayant besoin de ces médicaments. On ne peut accepter que les laboratoires pharmaceutiques décident des politiques de santé publique par la pression ou la menace, surtout quand ils reçoivent des millions d'euros d'argent public, comme c'est le cas pour Sanofi. Il est donc plus qu'urgent de trouver une solution à ce problème majeur qui place dans l'inquiétude nombre des citoyens. Pour rappel : le droit à la protection de la santé est un objectif à valeur constitutionnelle reconnu par l'alinéa 11 du Préambule de la Constitution 1946. Dès lors, cette situation inadmissible, qui plonge des milliers de personnes malades dans l'inquiétude et dans l'impasse, ne saurait restée dans l'état actuel. Aussi, il lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement entend prendre afin d'assurer l'accès effectif à ces traitements vitaux pour les patients qui en dépendent.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Léaument](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9109

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6758